



Commune de Chêne-Bougeries

**Dans sa séance du 18 novembre 2021, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :**

**OUVERTURE D'UN CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE POUR DIVERS CRÉDITS D'ENGAGEMENT TERMINÉS AU 31.12.2020, AINSI QU'EN 2021, ET PRÉSENTANT DES DÉPASSEMENTS : CHF 1'112'774,01**

Vu la délibération du 9 décembre 2010 ouvrant un crédit de CHF 672'300.- TTC pour les travaux de mise en séparatif du quartier de la Gradelle et le montant de la dépense effective s'élevant à CHF 790'693,60 TTC, laissant apparaître un dépassement de CHF 118'393,90,

vu la délibération du 30 janvier 2014 ouvrant un crédit de CHF 3'665'000.- TTC pour les travaux d'assainissement de la parcelle N° 3189, propriété communale inscrite au cadastre des sites pollués en tant qu'ancienne décharge et le montant de la dépense effective s'élevant à CHF 3'849'331,92 TTC laissant apparaître un dépassement de CHF 184'331,92 TTC,

vu la délibération du 10 avril 2014 ouvrant un crédit de CHF 4'247'899.- TTC pour les travaux de mise en séparatif du collecteur et de construction d'un bassin de rétention sur le lot 37.10 du tracé CEVA entre les kilomètres 72.260 et 72.711 et le montant de la dépense effective s'élevant à CHF 4'316'201,85 TTC, laissant apparaître un dépassement de CHF 68'302,85 TTC,

vu la délibération du 19 juin 2014 ouvrant un crédit de CHF 10'767'177.- TTC pour les travaux de rénovation thermique de l'école de la Gradelle et le montant de la dépense effective s'élevant à CHF 11'012'596,60 TTC, laissant apparaître un dépassement de CHF 245'419,56 TTC,

vu la délibération du 19 janvier 2017 ouvrant un crédit de CHF 60'000.- TTC pour les travaux d'aménagements visant à renforcer la sécurité des usagers et promouvoir la mobilité douce dans le secteur de Conches et le montant de la dépense effective s'élevant à CHF 82'883,74 TTC, laissant apparaître un dépassement de CHF 22'883,74 TTC,

vu la délibération du 15 juin 2017 ouvrant un crédit de CHF 515'000.- TTC pour les travaux de mise en séparatif du collecteur du chemin des Sureaux et le montant de la dépense effective s'élevant à CHF 549'842,57 TTC, laissant apparaître un dépassement de CHF 34'842,57 TTC,

vu la délibération du 28 septembre 2017 ouvrant un crédit de CHF 548'500.- TTC pour des travaux de réfection de la partie des locaux mis à disposition de l'association « PasSage 41 » au chemin de la Gradelle, et le montant de la dépense effective s'élevant à CHF 631'447,68 TTC, laissant apparaître un dépassement de CHF 82'947,68 TTC,

vu la délibération du 1<sup>er</sup> mars 2018 ouvrant un crédit de CHF 41'000.- TTC pour la dépose d'une demande d'autorisation de construire préalable sur les parcelles N<sup>os</sup> 495, 496, 497 et 498 du cadastre communal sises aux N<sup>os</sup> 78 A de la route de Chêne / 1, 3 du chemin de la Chevillarde et le montant de la dépense effective s'élevant à CHF 48'593,80 TTC, laissant apparaître un dépassement de CHF 7'593,80 TTC,

vu la délibération du 12 avril 2018 ouvrant un crédit de CHF 1'100'000.- TTC pour des travaux d'agrandissement provisoire de l'école primaire de Conches sous forme d'un quart de groupe scolaire par l'entremise d'une construction modulaire HPE, et le montant de la dépense effective s'élevant à CHF 1'129'131,39 TTC, laissant apparaître un dépassement de CHF 29'131,39 TTC,

vu la délibération du 26 septembre 2019 ouvrant un crédit de CHF 155'000.- TTC pour des travaux d'aménagement d'un espace de liberté pour chiens sur la parcelle N° 241 du cadastre communal, sise à hauteur du N° 11 du chemin De-La-Montagne et le montant de la dépense effective s'élevant à CHF 161'126,75 TTC, laissant apparaître un dépassement de CHF 6'126,75 TTC,

vu la délibération du 27 septembre 2018 ouvrant un crédit de CHF 700'000.- TTC pour les travaux de mise en séparatif du chemin de la Paumière et le montant de la dépense effective s'élevant à CHF 802'560,10 TTC, laissant apparaître un dépassement de CHF 102'560,10 TTC,

vu la délibération du 14 mai 2018 ouvrant un crédit de CHF 640'000.- TTC pour les travaux de mise en séparatif du chemin Grange-Falquet et le montant de la dépense effective s'élevant à CHF 850'239,75 TTC, laissant apparaître un dépassement de CHF 210'239,75 TTC,

vu le total des dépassements s'élevant à CHF 1'112'774,01,

vu le préavis favorable émis par 5 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission des Finances et Contrôle de gestion lors de la séance du 4 novembre 2021,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

**DÉCIDE**

par **23 voix pour, soit à l'unanimité,**

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 1'112'774,01 pour couvrir les dépassements suivants :

- CHF 118'393,90 pour les travaux de mise en séparatif du quartier de la Gradelle.
- CHF 184'331,92 pour les travaux d'assainissement de la parcelle N° 3189, propriété communale, inscrite au cadastre des sites pollués en tant qu'ancienne décharge.
- CHF 68'302,85 pour la mise en séparatif du collecteur et de construction d'un bassin de rétention sur le lot 37.10 du tracé CEVA, entre les kilomètres 72.260 et 72.711.
- CHF 245'419,56 pour les travaux de rénovation thermique de l'école de la Gradelle.
- CHF 22'883,74 pour les travaux d'aménagements visant à renforcer la sécurité des usagers et promouvoir la mobilité douce dans le secteur de Conches.
- CHF 34'842,57 pour les travaux de mise en séparatif du collecteur du chemin des Sureaux.
- CHF 82'947,68 pour les travaux de réfection partielle des locaux mis à disposition de l'association « PasSage 41 » au chemin de la Gradelle.
- CHF 7'593,80 pour la dépose d'une demande d'autorisation de construire préalable sur les parcelles N<sup>os</sup> 495, 496, 497 et 498 du cadastre communal sises aux N<sup>os</sup> 78, 78 A de la route de Chêne / 1, 3 du chemin de la Chevillarde.
- CHF 29'131,39 pour les travaux d'agrandissement provisoire de l'école primaire de Conches sous forme d'un quart de groupe scolaire par l'entremise d'une construction modulaire HPE.
- CHF 6'126,75 pour les travaux d'aménagement d'un espace de liberté pour chiens sur la parcelle N° 241 du cadastre communal, sise à hauteur du N° 11 du chemin De-La-Montagne.
- CHF 102'560,10 pour les travaux de mise en séparatif du chemin de la Paumière.
- CHF 210'239,75 pour les travaux de mise en séparatif du chemin de Grange-Falquet.

2. D'amortir le crédit complémentaire selon les modalités fixées pour les crédits initiaux, au moyen des annuités à inscrire au budget de fonctionnement.

Art. 25, al. 5 de la Loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 17 janvier 2022.

Chêne-Bougeries, le 26 novembre 2021

Thierry ULMANN  
Président du Conseil municipal